



A lire et prendre connaissance avant de remplir un formulaire **DEMANDE** de protection juridique FMEP

Marche à suivre

1. S'assurer que l'on fasse bien partie d'une association fédérée à la FMEP (retenue de la cotisation).
2. S'assurer que le motif du litige ne soit pas exclu de la protection juridique en consultant **l'art. 2** du règlement.
3. Prendre contact avec le président de son association ou avec le secrétariat de la FMEP.
4. Remplir entièrement le formulaire et faire un résumé succinct du litige avant de l'envoyer au président de l'association pour signature ou faire parvenir le formulaire rempli sous pli recommandé au secrétariat de la FMEP, Case postale 503, 1951 Sion.
5. La demande est soumise au comité directeur de la FMEP pour être avalisée.
6. La FMEP peut dès ce moment intervenir directement pour défendre les intérêts du demandeur dans le sens de **l'art. 3** du règlement.
7. Après en avoir informé le secrétaire général de la FMEP (**art. 10**), prendre contact avec un avocat pour entamer les démarches judiciaires.
8. Les honoraires et frais découlant de la procédure ne seront versés qu'après clôture de toutes démarches judiciaires et l'affaire close et dans les limites de **l'art. 5** du règlement.
9. **ATTENTION, le dépôt d'une demande de protection juridique ne sera plus accepté si des démarches judiciaires sont déjà en cours.**